



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2021

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Socio-éducatif du Lanceumont, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, BERTRAND, PIERLOT, PIERRON, EVRARD, GIUDICI

Mmes CABIROL, WEBER, FRITZINGER, REINSCH, REMY, NISI

Absents ayant donné procuration : COLLIGNON procuration à MANZANO
THIRIAT procuration à WEBER

Désignation du secrétaire de séance :

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Eliane CABIROL comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité des voix.

29) Pacte de gouvernance de Metz Métropole (rapporteur P. MANZANO)

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.5211-11-1 et L.5211-11-2,

VU la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

VU la délibération du Conjoint métropolitain en date du 23 novembre 2020 relative à la mise en œuvre d'un Pacte de Gouvernance entre la Métropole et ses Communes,

VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 17 décembre 2018, approuvant une Charte de gouvernance entre Metz Métropole et ses Communes,

Considérant l'opportunité, à l'occasion du nouveau mandat, de réaffirmer la confiance et la cohésion entre Metz Métropole et les 44 Communes qui composent l'établissement public de coopération intercommunale, et d'édicter, en toute transparence, le fonctionnement des instances de décision métropolitaine,

- Approuve le texte du Pacte de Gouvernance de Metz Métropole, un pacte de confiance et de cohésion.

30) Organisation des élections (rapportrice E. CABIROL)

Mme Eliane CABIROL informe les membres du conseil sur le déroulement des prochaines élections départementales et régionales qui auront lieu en juin 2021.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des voix :

- Décide que les bureaux de vote des élections seront installés exceptionnellement au foyer socio éducatif.



Commune de Mécleuves

31) Achat chapiteau et matériels divers (rapporteur P. MANZANO)

Point annulé

32) Subvention bibliothèque (rapporteuse E.CABIROL)

Madame Eliane CABIROL, adjoint au Maire informe le conseil municipal qu'il est possible d'être subventionné par le Conseil Départemental pour la mise à niveau de la collection de la bibliothèque municipale.

Elle propose ainsi de déposer un dossier pour une subvention forfaitaire de 1.200 €, la commune s'engageant à inscrire au budget primitif la dépense s'y rapportant et à acheter les livres listés dans le dossier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, accepte la proposition et donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour solliciter cette aide financière.

33) Abonnement panneau pocket (rapporteur F.PIERRON)

Monsieur le Maire propose de renouveler l'abonnement à « Panneau Pocket » pour une durée de trois ans et pour un montant de 540 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle que cette adhésion permet à la collectivité d'alerter nos concitoyens en cas d'alerte et toutes autres consignes, par le biais d'une plateforme web qui diffuse les messages en temps réel (application gratuite à télécharger par les habitants).

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des voix :

- Décide de renouveler l'adhésion à Panneau Pocket pour une durée de trois ans et pour un montant de 540 € TTC

34) Devis Eglise (rapporteur P. BEUGUEHO)

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société Nied-Toiture d'un montant de 4 949.50 € H.T, pour la réalisation de travaux de réparation de la toiture de l'Eglise de Mécleuves.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des voix :

- Accepte le devis de la société Nied-Toiture pour un montant 4 949.50 € H.T soit 5 939.40 € TTC
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents.

35) Devis installation cuisine appartement 31 rue de la Croix du Mont (rapporteur P. BEUGUEHO)

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société MLC Aménagement d'un montant de 800 € H.T, pour la pose de 2 cuisines équipées dans les appartements du 31 rue de la Croix du Mont à Mécleuves.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des voix :

- Accepte le devis de la société MLC Aménagement pour un montant 800 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents.



Commune de Mécleuves

36) Devis sol appartement 31 rue de la Croix du Mont (rapporteur P. BEUGUEHO)

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société GP PRO Menuisier d'un montant de 2 600 € H.T, pour la réalisation de travaux de ponçage et vitrification du parquet dans les appartements du 31 rue de la Croix du Mont à Mécleuves.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des voix :

- Accepte le devis de la société GP PRO Menuisier pour un montant de 2 600 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents.

37) Projet de modification des circonscriptions territoriales de l'Eglise de confession d'Augsbourg (rapporteur P. MANZANO)

Monsieur le Maire fait lecture du modèle de délibération reçu du bureau des cultes de la Préfecture.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des voix :

- Emet un avis favorable au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de la Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de la Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne.
- Emet également un avis favorable au changement de nom de l'inspection de la Petite Pierre en inspection Alsace Bossue-Moselle.

38) Tarification des loyers des appartements 31 rue de la Croix du Mont (rapporteur P. MANZANO)

Le Maire informe que les travaux dans les appartements du 31 rue de la Croix du Mont à Mécleuves seront terminés à la mi-juin et qu'il est nécessaire de fixer les montants des futurs loyers.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des voix

- Décide de fixer à compter du 1er juin 2021, les loyers des appartements du 31 rue de la Croix du Mont à Mécleuves de la manière suivante :
 - Pour l'appartement F1 : loyer mensuel de 370 € charges comprises
 - Pour l'appartement F4 : loyer mensuel de 800 € charges comprises
- Précise que ces loyers seront révisables annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE et devront être réglés au 1er de chaque mois au Trésor Public
- Donne tout pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches relatives à ces locations ainsi que signer les pièces nécessaires à la conclusion des baux

39) Tarifs du périscolaire Chesny/Jury/Mécleuves (rapportrice C.WEBER)

Christine WEBER, adjointe aux finances informe les membres du conseil municipal des décisions prises lors du comité de pilotage du périscolaire du 20 Avril 2021 concernant les tarifs applicables à compter de la rentrée 2021/2022.

En préambule, il est rappelé l'organisation des activités du périscolaire :



Commune de Mécleuves

- Accueil du matin et du soir sur un site unique à Jury
- Accueil cantine sur les trois sites Chesny/Jury/Méclevues avec l'ouverture d'une antenne à Chesny à compter de la rentrée 2021/2022
- Accueil du mercredi sur un site unique à Jury avec extension de l'accueil sur la journée

1/ Quotient Familial

Les quotients familiaux applicables aux tranches tarifaires sont revus comme suit :

RPI CHESNY/JURY/MECLEUVES RENTREE 2021/2022

QUOTIENT FAMILIAL	< 600 €	de 601 € à 950 €	de 951 € à 1300 €	> 1301 €
TRANCHES	1	2	3	4

2/ Tarifs hors mercredi

Il est décidé de supprimer la notion de tarif hors résident et ainsi de maintenir une grille tarifaire unique applicable aux enfants scolarisés au sein du RPI Chesny/Jury/Méclevues comme suit :

	Tarif Périscolaire Rentrée 2021/2022			
	T1	T2	T3	T4
Forfait Heure Matin/Soir	2,00 €	2,35 €	2,70 €	2,90 €
Forfait Cantine avec repas	6,75 €	6,95 €	7,50 €	7,60 €
Forfait Cantine sans repas	3,20 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €

*** Pour les fratries réduction de 5 % pour le 2ème enfant et 10% pour le 3ème enfant inscrit***

3/ Tarif mercredi

Il est rappelé que la plage d'accueil du mercredi est étendue à la journée à compter de la rentrée 2021/2022. Toutefois, cette activité est conditionnée par un minimum d'inscription de 7 enfants.

A cet effet deux formules seront proposées :

- Accueil du matin sans repas
- Accueil à la journée avec le repas



TARIFS ENFANT SCOLARISES COMMUNES JURY- CHESNY-MECLEUVES	1/2 journée le matin uniquement sans repas Départ 12h30			Journée Complète 7h30/18H		
	Forfait Inscription a l'année (36 jours sans repas)	Cout à la 1/2 journée si forfait année	Cout Occasionnel si place disponible	Forfait Inscription a l'année (36 jours repas compris)	Cout à lajournée si forfait année	Cout occasionnel si place disponible
TRANCHE 1 <600	225 €	6,25	8 €	504 €	14,00	19 €
TRANCHE 2 de 601 et 950	260 €	7,22	9 €	612 €	17,00	22 €
TRANCHE 3 de 951 a 1300	300 €	8,33	11 €	684 €	19,00	26 €
TRANCHE 4 >1301	320 €	8,89	12 €	756 €	21,00	27 €

4/ Actualisation Tarifaire

Sur la durée de la convention les tarifs feront l'objet d'une actualisation annuelle.

5/ Plan de communication

Il est décidé que les présidents respectifs des commissions communication se réunissent afin de proposer un plan de communication vers les parents à distribuer via les enseignants.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des voix :

- Accepte les tarifs proposés lors du comité de pilotage du 20 Avril 2021
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents.

40) Devis tableaux blancs école primaire (rapporteur P. MANZANO)

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société Manutan Collectivités concernant l'achat de 3 tableaux blancs pour l'école primaire du Lanceumont.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des voix :

- Accepte le devis de la société Manutan Collectivités pour un montant 1 350 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents.

41) Devis création d'un trottoir chemin de la Botte (rapporteur P. MANZANO)

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société Jean Lefebvre concernant la réalisation d'un trottoir chemin de la Botte à Frontigny.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des voix :

- Accepte le devis de la société Jean Lefebvre pour un montant 5 084.70 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents.

42) Devis chemin d'accès au praïon (rapporteur P. MANZANO)

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société Jean Lefebvre concernant la réalisation d'un cheminement calcaire entre le lotissement du Clos du Lavoir et l'aire de jeux du Praïon.



Commune de Mécleuves

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des voix :

- Accepte le devis de la société Jean Lefebvre pour un montant 4 683.98 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents.

43) Devis travaux enfouissement giratoire de Mécleuves (rapporteur P. MANZANO)

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société Jean Lefebvre concernant la réalisation de travaux d'enfouissement du giratoire à l'entrée de Mécleuves.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des voix :

- Accepte le devis de la société Jean Lefebvre pour un montant 8 644.26 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents.